

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du jeudi 31 mai 2018
PROCÈS VERBAL**

Date de convocation : vendredi 25 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 71

Nombre de conseillers présents : 56

Nombre de conseillers votants : 62

TITULAIRES PRÉSENTS :

Gaëtan LEVITRE – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Alain LEMARCHAND – Hervé LETELLIER – Jean-Claude COURANT – Jean-Luc FLAMBARD – Daniel BAYART – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – René DUFOUR – François-Xavier PRIOLLAUD – Jacky BIDAULT – Marie-Dominique PERCHET – Jean-Jacques LE ROUX – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE – Pierre LÉCUYER – Jean-Pierre DUVÉRE – Christian WUILQUE – Alexis FRAISSE – Marie-Pierre DUMONT – Pascal HÉBERT – François CHARLIER – Didier DAGOMET – Chantale PICARD – Richard JACQUET – Angélique CHASSY – Albert NANIYOUA – Jean-Philippe BRUN – Didier PIEDNOËL – Max GUILBERT – Jacky GOY – Dominique DELAFOSSE – Laurence LAFFILLÉ – Alain LOEB – Hervé PICARD – Nadine TERNISIEN – Maryannick DESHAYES – Catherine DUVALLET – Jean-Jacques COQUELET – Fadilla BENAMARA – Nabil GHOUL – Ousmane N'DIAYE – Maryline NIAUX – Jean-Claude CHRISTOPHE – Jacky PAUMIER.

CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLÉANT REMPLACANT UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE EXCUSÉ :

Jean-Pierre HAREL supplée Monsieur LANIC.

DONNENT POUVOIRS :

Madame TERLEZ à Monsieur PRIOLLAUD, Madame LORET à Monsieur MADROUX, Madame LEMAN à Monsieur DUVERE, Monsieur CARRE à Madame PICARD, Monsieur TROCHET à Monsieur BRUN, Madame DORDAIN à Madame NIAUX.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Patrick COLLET – Alexandre DELACOUR – Hafidah OUADAH – Sylvie LANGEARD – Pascal LEMAIRE – Jacky FLEITH – Marc-Antoine JAMET – Jacques LECERF – Fatia DJEMEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Vincent VORANGER.

Secrétaire : Angélique CHASSY.

Monsieur LEROY ouvre la séance en rappelant « *qu'il s'agit de la première séance se déroulant à partir d'un ordre du jour et de documents dématérialisés. La dématérialisation nous permettra de faire des économies de papier et, surtout, de frais d'affranchissement.*

Ce soir, nous rodons le système. Les agents du service informatique sont présents pour vous aider. Mais, ne vous inquiétez pas, d'autres séances de formations seront prévues pour que vous puissiez vous familiariser avec l'utilisation du matériel qui vous a été confié ».

Monsieur LEROY passe à l'ordre du jour.

18-120 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président

Au terme de la présentation du rapport, Monsieur FRAISSE questionne Monsieur LEROY sur le travail à mener dans le cadre d'un diagnostic agricole.

Ce dernier répond que, dans le cadre du PLUI, des études sont menées sur le nombre de fermes, de bâtiments agricoles, les surfaces en élevage et en culture, etc. Il s'agit donc d'élargir ces études aux cinq communes qui ont intégré l'agglomération au 1^{er} janvier 2018.

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Président passées au titre du mois d'avril 2018.

18-121 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions de bureau

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions de Bureau passées au titre du mois de mai 2018.

18-122 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ADMINISTRATION GENERALE – Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure – Délégation d'actions au pôle métropolitain – Autorisation

Cette délibération présentée, Monsieur FRAISSE livre son sentiment sur le document de communication « De gare à gare » :

- « il aurait été judicieux d'insérer la gare de Pont de l'Arche dans cet itinéraire. La gare de Pont de l'Arche est en danger et son inscription aurait permis de pérenniser son activité » estime-t-il.

« Il s'agit d'un autre débat, répond Monsieur LEROY. Ce que nous vous proposons de voter ce soir, c'est un dispositif permettant de découvrir le patrimoine de notre agglomération grâce au train ».

Sur rapport de Monsieur LEROY et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- donne délégation au Pôle Métropolitain pour soutenir et financer les actions prioritaires de marketing territorial qui seront menées en 2018 par Rouen Normandie Invest en déclinaison de l'étude de notoriété pilotée par RNI en 2017 ;
- donne délégation au Pôle Métropolitain pour mener les actions de promotion touristique suivantes, contribuant à renforcer l'attractivité du territoire du Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure, qu'elles soient menées directement par le Pôle Métropolitain ou conjointement par les offices de tourisme du territoire avec le soutien du Pôle Métropolitain :
 - implantation d'une signalétique bidirectionnelle de façon uniforme sur le territoire du Pôle Métropolitain, en accompagnement de l'itinéraire de grande randonnée GR2,
 - publication d'un document de communication « de gare à gare », pour l'itinéraire reliant la gare de Rouen et celle de Val de Reuil,
 - Soutien à des participations communes des deux offices de tourisme à des salons spécialisés,
 - édition de documents de promotion touristiques sur des thématiques communes.

18-123 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITÉ – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification des statuts de la l'Agglomération Seine-Eure – Autorisation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Madame BLANDIN prend la parole :

« Il y a quatre ans, la commune d'Igoville a sollicité l'agglomération afin que cette dernière participe au développement de la crèche communale.

Certains élus, dont ceux de Pont de l'Arche, ont vivement et bruyamment protesté. A l'époque, il avait été reproché le fait qu'il n'y avait pas eu d'étude préalable sur la nécessité d'ouvrir cet équipement communal.

Je ne remets pas en cause l'équipement à créer sur la commune de Pont de l'Arche. Il faut accueillir les enfants. Je voterai donc pour ce projet, mais j'espère que vous penserez à moi la fois prochaine ».

Monsieur LEVITRE s'exprime à son tour :

« Je redis ce que j'ai dit lors du dernier Bureau : nous souscrivons pleinement à la prise de compétence par l'agglo. Néanmoins, il va falloir que nous nous posions la question du mode de gestion de cette crèche »...

« Rien n'est exclu, rien n'est tranché, répond Monsieur LEROY. Bidibul fonctionne sous une forme associative. D'autres crèches fonctionnent différemment. Nous avons, sur le territoire, tous les cas de figure »...

Monsieur JUBERT attire l'attention de Monsieur LEROY sur l'appel d'air que risque d'engendrer cette participation de l'agglomération :

« Normalement, ce sont les communes qui financent leurs crèches. La commune de Pont de l'Arche ne peut pas la financer elle-même ? Si vous créez ce précédent, vous allez être submergés par les demandes ! Quelle est la part du financement assuré par la ville de Pont de l'Arche ? » demande-t-il.

Monsieur JACQUET répond :

« Depuis le milieu des années 90, la compétence est exercée par la Ville de Pont de l'Arche. La commune a conventionné avec les autres communes du canton - à l'époque incluses dans le périmètre de l'ex-CCSB - puis avec l'agglomération lors de la fusion.

Pont de l'Arche a assumé les investissements au fur et à mesure qu'ils devaient être menés. La crèche a changé trois fois de locaux ; passant de 20 à 40 places.

Parallèlement, les normes d'accueil et de sécurité ont évolué à la vitesse grand V ; amenant à une restructuration complète en 2006.

Aujourd'hui, la PMI a de nouvelles exigences. Elle estime que la sécurité n'est plus assurée et demande que les escaliers de service de la crèche soient inclus dans des sarcophages de béton. Nous ne pouvons réaliser ces travaux. Nous allons passer de 40 à 20 places au 1^{er} juillet 2017. Ce qui va accentuer le déficit de places que connaît le territoire.

La participation de la Ville de Pont de l'Arche consiste à mettre à disposition le terrain sur lequel l'équipement sera construit. Dans un cadre général de réserves foncières contraintes, c'est un effort conséquent consenti par la commune. La parcelle sur laquelle sera construite la future crèche est un lieu vierge, propre, situé entre l'abbaye de Bonport et la caserne de gendarmerie ».

« Et il y aura un transfert de charges » conclut Monsieur LEROY.

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide **à l'unanimité** de faire évoluer les statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure au 1^{er} janvier 2019 :

En complétant en compétence facultative

La compétence facultative « **Enfance-jeunesse** » par la gestion des structures de petite enfance suivantes sur la commune de Pont de l'Arche :

- Le multi accueil « *Bidibul* » : crèche de 40 berceaux pour les enfants de 2,5 mois à 6 ans,
- Le relais d'assistants maternels « *A petits pas* »,
- Le lieu d'accueil parents enfants « *A petits pas* »,

- Le lieu d'écoute psychologique et familiale.

Ces structures seront ensuite regroupées en un équipement unique dont la construction débutera en 2019.

En supprimant en compétence facultative

Les conventions financières de la compétence facultative « **Enfance-Jeunesse** » relatives au multi accueil « Bidibul » et relais d'assistantes maternelles « A petits pas » sont supprimées.

Le Conseil communautaire dit également que la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure fera l'objet d'un arrêté préfectoral après avis des conseil municipaux de chaque commune qui dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

18-124 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – Construction d'un pôle petite enfance sur la commune de Pont de l'Arche – Concours de Maîtrise d'œuvre – Autorisation

Cette délibération présentée, Monsieur FRAISSE demande s'il y aura « *des voies piétonnes et des pistes cyclables pour se rendre à la crèche* ».

Monsieur JACQUET précise qu'un projet de contre-allée mixte, sécurisée, permettant de se rendre du centre-ville jusqu'à l'abbaye de Bonport, est actuellement à l'étude.

Monsieur JUBERT remarque que le montant de l'indemnité versée aux candidats non retenus est supérieur à ce qui est en vigueur au Conseil départemental.

Monsieur MADROUX demande ce que deviendront les actuels bâtiments.

Monsieur JACQUET répond qu'ils resteront propriété de la commune. « *Nous ne les raserons pas dans la mesure où ces lieux sont chargés d'histoire. Jacques-Henri LARTIGUES y a vécu. Nous réfléchissons donc à sur un projet lié au tourisme ; conditionnant l'avenir de cette parcelle et des parcelles voisines* ».

Concluant cette discussion, Monsieur DUFOUR précise que la construction de cet équipement devrait démarrer en 2019 ; l'ouverture devant intervenir à l'horizon 2021.

Sur rapport de Monsieur DUFOUR, **par 61 voix POUR et 1 abstention**, le conseil de communauté :

- autorise la réalisation de l'opération de construction d'un pôle petite enfance sur le territoire de la commune de Pont de l'Arche,
- approuve le programme architectural et technique, et le principe du lancement du concours de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération,
- approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de ce projet estimée à 2 300 000 € HT,
- fixe à 15 000 € HT le montant de l'indemnité versée à chaque candidat ayant remis un projet conforme au règlement de concours,
- et autorise Monsieur le Président, ou son représentant :
 - o à régler sur simple facture les frais de représentation des membres extérieurs du jury,
 - o à régler sur simple facture le montant de l'indemnité proposée par le jury,
 - o à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement de cette opération,
 - o à signer et déposer le dossier de permis de construire relatif à cette opération.

18-125 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE – Renouvellement et prestations de maintenance associées du parc des systèmes d'impression – Accord-cadre à bons de commande – Appel d'offres ouvert – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'attribution de l'accord-cadre à l'entreprise KONICA MINOLTA Business Solutions France S.A.S., sise 365-367, route de Saint Germain, 78 424 Carrières sur Seine Cedex.

18-126 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – CULTURE – ARCHIVES – Valorisation du patrimoine communautaire – Partenariat entre la Communauté d'agglomération Seine-Eure et l'Association des monuments et sites de l'Eure

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, Le conseil de communauté accepte à l'unanimité de signer une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération et l'Association des monuments et sites de l'Eure.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur JUBERT s'est félicité de l'arrivée des *Amis des Monuments et Sites de l'Eure* dans l'agglomération. Monsieur JUBERT a publiquement remercié Monsieur PRIOLLAUD qui a œuvré pour permettre cette installation.

18-127 - DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participations financières versées par l'agglomération dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville 2018 et hors Contrat de Ville

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur FRAISSE a regretté que « *les mobilités actives – marche à pieds, bicyclette – soient les grandes absentes de cette délibération. Nous pouvons nous déplacer à pieds, à vélo. Ce n'est pas une tare. On peut se déplacer avec son corps ! Vous savez, la voiture n'est plus un signe extérieur de richesse* » a-t-il constaté.

« *Tout à fait !* a convenu Monsieur LEROY. *C'est bien pour favoriser les déplacements doux que nous avons réalisé une piste cyclable le long de l'axe structurant. Employés et employeurs : chacun y trouve son intérêt* » !

Monsieur LEVITRE profite de cette parenthèse pour questionner Monsieur LEROY sur l'état d'avancement du Contrat de Territoire.

« *Nous finalisons les investissements à mener sur la base de loisirs de Léry-Poses, répond Monsieur LEROY. A ce jour, les ¾ des investissements prévus ont été acceptés (hébergements, maison de la nature et de l'oiseau). Il faut désormais réfléchir au développement d'activités qui soient le moins météo-sensibles possibles* ».

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide à l'unanimité la participation financière de l'Agglo pour les actions inscrites dans le tableau ci-dessous, soit un total de 193 353 €, répartis comme suit :

Voir page suivante.

Crédits Etat/agglo : Appel à projet Contrat de ville					
Site	Projet	Opérateur	Coût total du projet	ETAT	AGGLO
Val-de-Reuil	Optimiser la GUSP (gestion urbaine et sociale de proximité) pour améliorer le quotidien des habitants	CCAS	192 722 €	15 000 €	15 000 €
	Horaires et lieux atypiques cyberbase	Ville	27 622 €	9 811 €	4 000 €
	Cin'Été	Association Sous le soleil exactement	100 510 €	7 500 €	15 000 €
	Forum des métiers, de l'orientation et de l'emploi	CCAS	49 200 €	10 000 €	8 000 €
	100 chances, 100 emplois	CCAS	30 000 €	8 000 €	2 000 €
	Les 3T, "Toutes et Tous au Théâtre !"	Ville	20 000 €	3 500 €	3 500 €
	Accompagner le fonctionnement du FPH	Association de gestion du Fonds de Participation des Habitants (FPH)	5 500 €	1 000 €	1 000 €
	Animation horaires atypiques Maison de la Jeunesse et des Associations	Ville	18 900 €	3 975 €	3 975 €
	Salon des illustrateurs jeunesse	Ville	38 160 €	0 €	3 000 €
	Classe orchestre et oxygène	Collège A. Allais	10 455 €	3 425 €	3 425 €
	Epicerie soci+B31ale	Association Epireuil	59 318 €	8 000 €	8 000 €
	Les Ateliers des Mots	Association Maison des Mots	35 200 €	0 €	20 000 €
	Permanence Consultations Juridiques au Point d'Accès au Droit	Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)	5 593 €	1 900 €	1 900 €
	Passeport culturel	Association Maison de musique Nelly Marcon	19 000 €	0 €	1 500 €
	Prix des incorruptibles	Association de la Circonscription de Val-de-Reuil pour l'Education et la Culture (AVEC)	18 850 €	2 000 €	1 000 €
	Classes spécifiques dans le projet "Musique et danse à l'école"	Conservatoire Intercommunal de l'Ecole de Musique	39 900 €	0 €	4 000 €
Professionnelles en action	CCAS	92 000 €	3 000 €	4 000 €	
SOUS-TOTAL SITE VAL-DE-REUIL			762 930 €	77 111 €	99 300 €
Louviers	Le Jeu au service de la Cohésion Sociale	Association La Serraine des 4 joudis	142 500 €	15 000 €	20 000 €
	Animations sociales Acacias-La Londe-Les Oiseaux-Maison Rouge	Ville - centres sociaux	99 000 €	4 000 €	4 000 €
	Illettrisme et Lien Social	Ville	52 200 €	0 €	8 000 €
	Colonies : une expérience de vie pour les filles des quartiers	Ville	9 200 €	0 €	4 000 €
	Chantiers jeunes	Ville	25 050 €	3 500 €	3 500 €
	Etude de faisabilité Régie de Quartier	Ville	15 000 €	0 €	1 000 €
	Ateliers artistiques	Comité d'Action et de Promotion Sociale (CAPS)	15 270 €	0 €	2 500 €
	Médiation artistique pour mieux apprendre	Réseau d'Education Prioritaire Louviers (porté par le Collège Les Fougères)	20 500 €	2 500 €	2 000 €
	SOUS-TOTAL SITE LOUVIERS			378 720 €	25 000 €
Agglo	Permanences juridiques	Conseil d'Information Droit des Femmes et des Familles	31 757 €	13 120 €	8 800 €
	Service Habitat CLLAJ	Association Jeunesse et Vie	56 517 €	0 €	10 000 €
	Coaching Jeunes	Association groupe SOS Solidarités - Ensemble vers l'Insertion	31 600 €	7 150 €	0 €
	Aide aux victimes et accès aux droits	Association AVEDE-ACJE	21 612 €	0 € *	14 753 €
	Plateforme Mobilité	Agglo	254 030 €	15 000 €	**
	Equipe MOUS	Agglo	140 000 €	15 000 €	***
SOUS-TOTAL SITE AGGLOMERATION			535 516 €	50 270 €	33 553 €
SOUS-TOTAL CONTRAT DE VILLE			1 677 166 €	152 381 €	177 853 €
* Pour info, projet porté dans le cadre du FPD, montant sollicité : 6 323 € (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)					
** Somme non inscrite dans le tableau car prélevée sur ligne "mobilité" du budget (178 030 €) et non sur l'enveloppe "agglo-contrat de ville"					
*** Somme non inscrite dans le tableau car valorisée sur ligne "ressources humaines" du budget (125 000 €) et non sur l'enveloppe "agglo-contrat de ville"					
Crédits agglo (hors Contrat de ville)					
Agglo	Festival Les Soirées du Caméléon	Conservatoire Intercommunal de l'Ecole de Musique	69 000 €		15 500 €
TOTAL GLOBAL			1 746 166 €	152 381 €	193 353 €

18-128 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – COOPERATION DECENTRALISEE – Appui au fonctionnement d'un centre de pilotage entrepreneuriat agricole et appui au dispositif de microcrédit – Commune de Bohicon – Signature d'une convention

Cette délibération présentée, Monsieur LEVITRE souligne :

« C'est un gros dossier, à l'aspect social important. En ce sens, nous ne pouvons qu'être Pour. Il est néanmoins dommage que la CASE ne s'ouvre pas à d'autres solidarités. D'autres associations travaillent aussi bien. Je pense qu'il faudrait élargir l'aide de l'agglomération à d'autres horizons. La CASE s'engueillirait à travailler avec d'autres associations, d'autres pays ».

Monsieur ZOUTU rappelle que « nous travaillons avec d'autres associations depuis 2008. Le dispositif est là » insiste-t-il.

Monsieur LEVITRE ne partage pas cette vision :

« J'ai participé aux commissions depuis 2008. La première année, la commission avait inscrit une subvention de 8 000 € au bénéfice de l'association Alizay sans frontières. Cette subvention a été rayée unilatéralement. Depuis, nous ne voyons pas trop l'intérêt de venir aux réunions de commissions »...

Monsieur JUBERT est beaucoup plus enthousiaste :

« C'est un travail très intéressant, dont les résultats sont visibles sur le terrain. Hubert ZOUTU doit être encouragé ; Bohicon doit être encouragé » plaide-t-il.

De son côté, Monsieur PRIOLLAUD constate son désaccord avec Monsieur LEVITRE :

« Il faut concentrer nos moyens sur un type de coopération décentralisée et ne pas oublier que d'autres communes mènent d'autres actions. Louviers aide Les Amis de Timia. La Région soutient Madagascar. Avec, toujours en tête, cette idée de réellement changer la donne dans les territoires au bénéfice desquels on agit.

En ce qui me concerne, je suis favorable à l'idée de mettre le paquet sur un dossier plutôt que de saupoudrer ».

Monsieur FRAISSE évoque le centre pilote d'entrepreneuriat agricole et préconise de sensibiliser aux pratiques agricoles biologiques plutôt qu'à l'utilisation de produits phytosanitaires dangereux.

Monsieur ZOUTU souligne que les Béninois ont décidé d'axer leur développement sur la mise en place d'une agriculture extensive et biologique ; gage de qualité.

Monsieur LEROY résume :

« En fait, ce projet de centre pilote d'entrepreneuriat agricole ; c'est un peu les Hauts-Prés de Bohicon. Nos amis béninois ont observé ce que nous avons fait aux Hauts-Prés et souhaitent dupliquer cette approche novatrice chez eux. Ils seront aidés dans cette tâche par Pierre-Julien BAVENT, qui partira prochainement au Bénin avec Hubert ZOUTU ».

Sur rapport de Monsieur ZOUTU, le conseil communautaire autorise **à l'unanimité** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre l'Agglomération Seine-Eure et l'association *Collectif Tiers Monde*.

L'aide financière sera donc répartie de la façon suivante :

- 20 000 € pour le soutien aux groupements de femmes de Bohicon,
- 10 000 € pour le fonctionnement du centre pilote d'entrepreneuriat agricole.

18-129 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Réhabilitation du bâtiment A en pépinière numérique au sein du Hub sur la commune de Louviers – Validation du plan de financement prévisionnel – Autorisation – Choix de l'option à la TVA

Monsieur FRAISSE commente cette délibération :

« Pourquoi se focaliser uniquement sur le numérique ? Il y a également beaucoup à faire dans l'écologique, dans l'énergétique ».

Monsieur MOGLIA répond que l'agglomération mène déjà de nombreuses actions dans les domaines cités par Monsieur FRAISSE et dont l'exemple le plus marquant est le site des Hauts-Prés.

Monsieur LEROY souligne à son tour que « nous pouvons avoir des entreprises du numérique qui inventent des solutions écologiques » et cite l'exemple de la société SCHNIDER Electric, installée au

Vaudreuil, qui invente des variateurs de dernière génération permettant de réduire considérablement la consommation des moteurs électriques.

Monsieur COQUELET émet une remarque sur le plan de financement de cette opération :

« Si l'on regarde le montage financier, nous constatons que l'investissement est tout de même très soutenu par les collectivités territoriales.

Vous prévoyez des recettes de locations de l'ordre d'1,296 M€. A quelle échéance vont-elles tomber ? Comment fait-on la liaison entre le remboursement des investissements et les recettes de location ? » questionne-t-il.

« C'est une question de format de présentation, demandé par l'Europe et la Région, répond Monsieur LEROY. L'idée, c'est de valoriser dans ce tableau les recettes de locations que nous percevrons. Les recettes de locations sont prévues à un horizon de 10 années ».

« Nous parlons donc d'une somme de 1 296 000 € + 427 511 € prise en charge par l'agglomération » constate Monsieur COQUELET.

Monsieur LEROY répond affirmativement.

« C'est une présentation qui nous a été demandée par nos partenaires afin de tenir compte du retour sur investissement » précise Monsieur DELAMARE.

« Dans ces conditions, c'est un peu faussé, puisque c'est l'agglomération qui abonde » estime Monsieur LEVITRE.

Monsieur PRIOLLAUD défend ce montage financier :

« En ce qui me concerne, j'y vois surtout l'effet de levier induit par les financements européens ! Avec les fonds FEDER, la Région peut abonder au budget.

Les fonds européens nous ont permis de financer de gros dossiers tels Seine Eure Avenue, le BHNS, pour 4 M€, ou d'autres opérations à Val de Reuil et Louviers. Récemment, 2 M€ de fonds européens ont été alloués à la SILOGE.

Il faut saluer la rapidité avec lesquels ces fonds européens ont été affectés. Il faut parfois beaucoup plus de temps pour négocier des fonds d'Etat.

Il est néanmoins vrai que nous avons beaucoup de mal à dépenser les fonds européens. Je vous invite donc vous à faire une revue d'investissement, dans vos communes. Des fonds sont souvent disponibles pour vous aider à concrétiser vos projets » conclut-il.

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, **à l'unanimité**, le conseil communautaire :

- approuve le plan de financement ci-dessous,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer et déposer le dossier de permis de construire relatif à cette opération ainsi que tous les documents nécessaires à l'instruction de ce dossier au titre du droit des sols,
- décide d'opter à la TVA pour la gestion de la « Pépinière numérique » sise 26 avenue Winston Churchill à Louviers situé dans le bâtiment A du HUB, destinée à la location de locaux nus à usage professionnel.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se décline comme suit :

Voir page suivante.

<u>Dépenses HT</u>		<u>Recettes HT</u>	
Etudes préalables / AMO	217 500 €	Europe	1 032 000 €
Travaux : espaces extérieurs	100 000 €	Région Normandie	524 000€
Travaux : construction	2 000 000 €	Département de l'Eure	152 500 €
Equipement et mobilier	300 000 €	Locations	1 296 000 €
Frais financiers	100 000 €	Autofinancement Agglo Seine-Eure	427 511 €
Diagnostic archéo et fouilles	200 000 €		
Curage désamiantage	62 817 €		
Acquisitions foncières et immobilières	451 694 €		
TOTAL	3 432 011 €	TOTAL	3 432 011 €

18-130 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Réalisation d'un parc d'activités – ECOPARC III – Commune d'Heudebouville – Appel d'offres ouvert – Avenant n°3 au lot 1 et avenant n°2 au lot 3 – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, **à l'unanimité**, le conseil de communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants supérieurs à 5 % pour les lots n°1 et 3 :

- Pour le lot n°1 : 91 737,50 € HT, soit 110 085 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur), le montant de marché est porté de 1 922 927,08 € HT, soit 2 307 512,50 € TTC, à 2 062 329,65 € HT, soit 2 474 795,58 € TTC.
- Pour le lot n°3 : 64 245 € HT, soit 77 094 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur), le montant du marché est porté de 871 545 € HT, soit 1 045 854 € TTC à 935 790 € HT, soit 1 122 948 € TTC.

18-131bis - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Louviers – Programme d'Action Foncière – Rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie des propriétés sises 16 rue du 11 Novembre 1918 et 24 rue du 11 Novembre 1918

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire décide **à l'unanimité** de procéder au rachat des biens sis à Louviers, 16 rue du 11 Novembre 1918, cadastré section BD numéro 424 d'une contenance totale de 137 m², et 24 rue du 11 Novembre 1918, cadastré section BD numéro 162p, d'une contenance totale de 506 m², lot n°11, appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de cession à 329 494,61 € HT, auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge au taux de 20 % d'un montant de 898,92 €, conforme à l'avis du directeur des services fiscaux ci-joint. Il en résulte un prix de cession de 330 393,53 € TTC. Ce prix de cession est valable uniquement pour un acte de vente signé au plus tard le 31 décembre 2018,
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur,
- que les actes correspondants seront établis par Maître Stéphane PELFRENE, Notaire à Louviers.

18-132 - DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Bilan des décisions d'acquisition et de cession d'immeubles intervenues au cours de l'année 2017

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur FRAISSE questionne Monsieur WUILQUE sur les terrains achetés au titre d'une compensation environnementale de la ZA du Bosc Hétreil.

Monsieur DELAMARE indique qu'il s'agit d'une friche caillouteuse, sans aucune valeur agronomique, achetée pour préserver l'habitat de l'œdicnème criard.

Monsieur FRAISSE souligne que cette friche existait déjà et demande où se situe la compensation.

Monsieur LEROY répond que les 2 ha de terrains concernés n'avaient pas été identifiés comme lieu de résidence de l'œdicnème.

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire prend acte **à l'unanimité** du bilan des décisions d'acquisitions et de cessions intervenues au cours de l'année 2017, tel que présenté ci-après :

ACQUISITIONS			
Date de délibération et numéro	Situation de l'immeuble	But de l'acquisition	Prix
02/03/2017 n° 17-55	Le Bout aux Potiers – Terres de Bord (Montaure)	Installation d'un poste de refoulement des eaux usées	800,00 €
02/03/2017 n° 17-56	27 avenue Winston Churchill - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF (Axe Structurant)	168 284,34 €
27/04/2017 n° 17-91	Les Longs Champs – Saint Pierre du Vauvray	Continuité du tracé de la Voie Verte	1 275,00 €
01/06/2017 n° 17-146	Rue des Rives de l'Iton - Acquigny	Entretien des ponts sur le réseau de voirie d'intérêt communautaire	17,00 €
01/06/2017 n° 17-148	Rue du Canal - Louviers	Implantation de la future patinoire	203 871,60 €
21/09/2017 n° 17-280	4 rue du 11 Novembre - Louviers	Aménagement de l'Axe Structurant	780 000,00 €
21/09/2017 n° 17-282	1 rue du Canal - Louviers	Implantation de la future patinoire	50 000,00 €
21/09/2017 n° 17-285	Rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF (Axe Structurant)	625 459,40 €
21/09/2017 n° 17-186	8 Grande Rue – Saint Pierre du Vauvray	Réalisation d'un parking	75 000,00 €
21/09/2017 n° 17-287 19/10/2017 n° 17-305	La Grande Noë - Acquigny	Gestion écologique des espaces naturels	7 130,00 €
23/11/2017 n° 17-344	Saint Nicolas - Martot	Réserve foncière dans le cadre d'un projet touristique	96 623,15 €
21/12/2017 n° 17-378 bis	Ecoparc 3 - Heudebouville	Réalisation de la ZAC Ecoparc 3	49 349,00 €
Total			2 057 809,49 €

CESSIONS			
Date de délibération et numéro	Situation de l'immeuble	But de la cession	Prix TTC
26/01/2017 n° 17-32	Le Village - Martot	Rénovation du bâtiment existant pour réaliser une résidence pour personnes âgées	550 000,00 €
27/04/2017 n° 17-89 bis	Rue Charles Cros – Louviers	Cession partielle pour accueillir les services techniques de la commune	433 450,00 €
21/09/2017 n° 17-277	Lotissement d'activités Les Lacs 2 – Val de Reuil	Implantation d'un bâtiment à usage d'activité de la dispensation à domicile d'oxygène	36 168,00 €
21/09/2017 n° 17-279	Ecoparc 1 - Vironvay	Réserve foncière pour une entreprise	312 120,00 €
19/09/2017 n° 17-304	Ecoparc 1 - Vironvay	Valorisation de l'actif. L'acquéreur conserve la vocation du bâtiment (pépinière d'entreprises)	600 000,00 €
23/11/2017 n° 17-337	ZAC des Coteaux – Val de Reuil	Acquisition par SENOVEA pour revente à la société AMEX	22 746,42 €
23/11/2017 n° 17-339	ZAC des Portes – Val de Reuil	Acquisition par SENOVEA pour revente à la société LINKCITY	140 193,91 €
23/11/2017 n° 17-343	Ecoparc 2 – Heudebouville	Implantation d'un bâtiment industriel avec ateliers et bureaux	167 040,00 €
Total			2 261 718,33 €

Le Conseil prend également acte à l'unanimité du bilan des opérations pour lesquelles la signature des actes authentiques est intervenue au cours de l'année 2017 en exécution des décisions prises ladite année ou les années précédentes et tel que présenté ci-après :

ACQUISITIONS					
Date de l'acte	Propriétaire	Situation de l'immeuble	But de l'acquisition	Date de délibération et numéro	Prix
12/05/2017	Odile Martin	Les Fiefs Mancels – Criquebeuf sur Seine	Compensation environnementale de la ZA du Bosc Hétrel	23/06/2016 n° 16-195	5 000,00 €
07/06/2017	Consorts Auffray	Le Château – Saint Pierre du Vauvray	Gestion écologique des espaces naturels	17/11/2016 n° 16-343	2 000,00 €
15/09/2017	EPFN	27 avenue Winston Churchill - Louviers	Rachat à l'EPFN dans le cadre du PAF (Axe Structurant)	02/03/2017 n° 17-56	168 284,34 €
02/06/2017	Patrick Wojcik	Le Bout aux Potiers – Terres de Bord (Montaure)	Installation d'un poste de refoulement des eaux usées	02/03/2017 n° 17-55	800,00 €
22/08/2017	SNCF Immobilier	Rue du Canal - Louviers	Implantation de la future patinoire	01/06/2017 n° 17-148	203 871,60 €
28/11/2017	Denis Gaillon	Rue des Rives de l'Iton – Acquigny	Entretien des ponts sur le réseau de voirie d'intérêt communautaire	01/06/2017 n° 17-146	17,00 €
29/11/2017	EPFN	Rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF (Axe Structurant)	21/09/2017 n° 17-285	625 459,40 €
21/12/2017	Consorts Delcour	Ecoparc 3 - Heudebouville	Réalisation de la ZAC Ecoparc 3	21/12/2017 n° 13-378	49 349,00 €
22/12/2017	France Domaine	1 rue du Canal - Louviers	Implantation de la future patinoire	21/09/2017 n° 17-282	50 000,00 €
29/12/2017	SCI INDIVISION HERICHER	Saint Nicolas - Martot	Réserve foncière dans le cadre d'un projet touristique	23/11/2017 n° 17-344	96 623,15 €
Total					1 201 404,49€+ frais de notaire

CESSIONS					
Date de l'acte	Bénéficiaire	Situation de l'immeuble	But de la cession	Date de délibération et numéro	Prix TTC
15/02/2017	SCI LA PASSERELLE	Lotissement Les Frêneaux - Pîtres	Cession pour y implanter la société TAXIS DELARASSE	22/09/2016 n° 16-250	27342,00 €
09/05/2017	SCI FLASH INVEST (Mr Dorison)	15 rue de la Forêt - Incarville	Cession pour y implanter un immeuble de bureaux (Assurances)	02/03/2017 n° 17-57	125 000,00 €
28/04/2017	SCI ARHAYOU	Lotissement Les Frêneaux - Pîtres	Cession pour y implanter la société MKA Construction (maçonnerie)	22/09/2016 n° 16-249	48 794,40 €
07/06/2017	SCI ROUEN	ZAC Ecoparc 2 -	Cession pour y	15/12/2016	1 932 570,00 €

	SUD	Heudebouville	implanter un bâtiment à usage logistique, administratif et commerciaux	n° 15-373	
08/06/2017	COMMUNE DE LOUVIERS	Rue Charles Cros (ex Henkel)	Cession partielle pour implantation des services techniques de la Ville	27/04/2017 n° 17-89 bis	433 450,00 €
23/06/2017	SCI LES DEUX AMANTS	Lotissement Les Fréneaux - Pitres	Cession pour y implanter un cabinet médical	22/09/2016 n° 16-251	32 335,20 €
18/08/2017	SCI SOCRATIS	Lotissement Les Fréneaux - Pitres	Cession pour y implanter 4 cases commerciales à louer	17/11/2016 n° 16-344	66 895,20 €
29/09/2017	EURE HABITAT	ZAC de la Côte de la Justice - Louviers	Pour création d'habitat	17/11/2016 n° 16-338	352 237,92 €
27/10/2017	COMMUNE DE PONT DE L'ARCHE	9 boulevard de la Marne – Pont de l'Arche	Pour reconversion du site dans le cadre de la valorisation du centre ancien, des remparts et des douves	22/09/2016 n° 16-238	1 €
27/10/2017	COMMUNE DE PONT DE L'ARCHE	boulevard de la Marne – Pont de l'Arche	Pour reconversion du site dans le cadre de la valorisation du centre ancien, des remparts et des douves	22/09/2016 n° 16-238	1 €
15/12/2017	Guillaume DUMOUCHEL	ZAC Ecoparc 1 – Heudebouville	Valorisation de l'actif. L'acquéreur conserve la vocation du bâtiment (pépinière d'entreprises)	19/10/2017 n° 17-304	600 000,00 €
22/12/2017	SCI LA PISTERIENNE DE SANTE	Lotissement Les Fréneaux - Pitres	Cession pour y implanter un cabinet dentaire /kinésithérapie/ osthéopathie	20/10/2016 n° 16-308	32 248,80 €
28/12/2017	SENOVEA (pour Amex)	ZAC des Coteaux – Val de Reuil	Cession pour implantation d'entreprise	23/11/2017 n° 17-337	22 746,42 €
Total					3 673 621,94 €

18-133 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Val de Reuil – Chaussée du Parc – Parcelle cadastrée BP 3 – Cession à AMEX

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire décide à l'unanimité de céder à la société AMEX la parcelle située Chaussée du Parc sur la commune de Val de Reuil, cadastrée section BP numéro 03 pour une contenance de 7 276 m².

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette cession est consentie moyennant le prix de 130 968 € HT auquel il convient d'ajouter le montant de la TVA calculée sur la marge,
- que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,
- que l'ensemble des actes correspondants seront établis par Maître Stéphane PELFRENE, notaire à Louviers.

18-134 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Val de Reuil – Chaussée du Parc – Parcelle cadastrée BP 52 – Cession à AMEX

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire décide à l'unanimité de céder à la société AMEX la parcelle située Chaussée du Parc sur la commune de Val de Reuil, cadastrée section BP numéro 52 pour une contenance de 171 531,88 m². Cette cession est décomposée en 3 phases :

- phase 1 d'une contenance de 76 233,80 m²,
- phase 2 d'une contenance de 47 430,77 m²,
- phase 3 d'une contenance de 47 867,24 m².

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette cession est consentie moyennant le prix de 16,25 € le m² soit 2 787 393,05 € HT, auquel il conviendra d'ajouter le montant de la TVA soit sur le prix total, soit sur la marge,
- que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,
- que l'ensemble des actes correspondants sera établi par Maître Stéphane PELFRENE, notaire à Louviers.

Invité par Monsieur LEROY à commenter cette délibération, Monsieur COQUELET constate :

« Cette délibération matérialise les mauvais choix du Conseil département, qui a fermé un collège alors que la Ville de Val de Reuil a un projet d'extension considérable de l'offre de logement dans un souci de mixité sociale.

Voilà ce que j'en pense.

Les efforts de la Ville, soutenue par l'agglomération vont permettre d'arriver – d'ici à 2020 – à 900 logements supplémentaires. La dynamique est enclenchée et elle va dans le sens du renforcement de l'attractivité du territoire.

Il est dommage qu'ailleurs, au sein d'autres assemblées, on nous mette des bâtons dans les roues » constate-t-il, amer.

De son côté, Monsieur LEROY se réjouit de l'arrivée *« d'investisseurs privés qui s'engagent, qui paient, qui investissent sur notre territoire. J'en retiens qu'il sera possible d'acquérir sur Val de Reuil. C'est une très bonne chose pour le territoire tout en entier » se félicite-t-il.*

18-135 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Bus à Haut Niveau de service de l'Agglomération Seine-Eure – Seine-Eure avenue – Procédure concurrentielle avec négociation – Attribution – Autorisation

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur FRAISSE questionne une nouvelle fois sur la place réservée à la bicyclette dans ce projet :

« C'est très bien qu'il y ait des pistes cyclables. Mais l'entreprise choisie a-t-elle de bonnes connaissances sur ce sujet ? Il faudra qu'elle prenne contact avec les associations d'usagers » plaide-t-il.

De son côté, Madame DESHAYES avoue être gênée par le terme *Seine Eure avenue*. *« J'aurais préféré Avenue Seine-Eure ... »* reconnaît-elle.

Monsieur LEROY rappelle que la communauté d'agglomération Seine-Eure a choisi de moderniser son image ; devenant récemment Seine-Eure agglomération. Seine Eure Avenue lui semble donc être cohérent avec la nouvelle image de l'EPCI.

Monsieur PRIOLLAUD ne voit pas d'anglicisme dans cette dénomination.

Sur rapport de Madame BLANDIN, le conseil communautaire prend acte **à l'unanimité** de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement E.GIS *Villes & Transports* (Atelier ESPACE LIBRE, BE TECHNIROUTE), 170 avenue Thiers, 69455 Lyon Cedex 6, pour un montant de 1 177 850 € HT, soit 1 413 420 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

18-136 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagements de sécurité sur la commune d'Andé – Convention financière – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, **à l'unanimité**, le conseil de communauté :

- accepte les aménagements de sécurité du centre-ville de la commune d'Andé ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention ainsi que les avenants éventuels dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant initial, dans le respect de l'estimation prévisionnelle,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à solliciter la participation financière de la commune d'Andé, estimée à 6500 € HT.

18-137 - FINANCES LOCALES – VOIRIE – Attribution d'un fonds de concours au titre des amendes de police à la commune de Heudebouville – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, **à l'unanimité**, le conseil de communauté :

- attribue un fonds de concours au titre des amendes de police au bénéfice de la commune de Heudebouville, pour un montant de 15 250 € HT, représentant 50 % du montant des travaux prévus ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement ci-jointe avec la commune, ainsi que les avenants éventuels et tout document afférent à ce dossier.

18-138 - FINANCES LOCALES – VOIRIE – Attribution d'un fonds de concours au titre des amendes de police à la commune d'Amfreville sous les Monts – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, **à l'unanimité**, le conseil de communauté :

- attribue un fonds de concours au titre des amendes de police au bénéfice de la commune d'Amfreville sous les Monts, pour un montant de 7 564,48 € HT, représentant 50 % du montant des travaux prévus ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement ci-jointe avec la commune, ainsi que les avenants éventuels et tout document afférent à ce dossier.

18-139 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Création d'un pôle archives mutualisé dans un bâtiment industriel situé rue Charles Cros à Louviers – Lots 3, 4, 7, 9 et 10 – Procédure adaptée – Avenants – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil de communauté autorise **à l'unanimité** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants supérieurs à 5 % pour les lots 3, 4, 7, 9 et 10, le Président ayant été autorisé par les délibérations précédentes à signer les avenants inférieurs à 5 %,

Ces modifications engendrent les coûts suivants :

Lot	Variation	Nouveau montant total HT	Nouveau montant total TTC
Lot 1 : VRD	1 707,00 €	78 659,30 €	94 391,16 €
Lot 2 : démolition – gros œuvre	31 005,12 €	781 858,12 €	938 229,74 €

Lot 3 : étanchéité – bardage	27 031,73 €	114 538,03 €	137 445,64 €
Lot 4 : menuiseries extérieures – métallerie	4 920,00 €	65 329,48 €	78 395,38 €
Lot 5 : menuiseries intérieures – cloisons – doublages – faux plafonds	4 584,57 €	179 584,57 €	215 501,48 €
Lot 6 : chauffage ventilation plomberie	- 1 281,48 €	157 994,20 €	189 593,04 €
Lot 7 : électricité	9 288,00 €	156 436,00 €	187 723,20 €
Lot 8 : ascenseur		27 800,00 €	33 360,00 €
Lot 9 : revêtements de sol – faïences	13 224,60 €	43 193,60 €	51 832,32 €
Lot 10 : peinture	15 925,64 €	75 183,68 €	90 220,42 €
Total	106 405,18 €	1 680 576,98 €	2 016 692,38 €

18-140 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THÈMES – PATRIMOINE – Mise en valeur du patrimoine sur le territoire de l'Agglomération Seine Eure – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MADROUX, **à l'unanimité**, le conseil communautaire :

- autorise à l'unanimité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, pour l'année 2018, les conventions de financement particulières à intervenir avec les communes pour financer leurs projets de restauration du patrimoine en complément du dispositif *Mon Village Mon Amour* ;
- décide de soutenir les projets de sauvegarde du patrimoine communal financés par le dispositif *Mon Village Mon Amour* par une aide financière équivalente, à hauteur de deux à trois dossiers par an.

18-141 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – PROPRIÉTÉ PUBLIQUE – Fourniture de bacs roulants destinés à la collecte des déchets ménagers – Appel d'offres ouvert – Accord-cadre à bons de commande – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur COURANT, le conseil communautaire prend acte **à l'unanimité** de l'attribution de l'accord-cadre à la société suivante ; ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse :

Entreprise attributaire
CITEC ENVIRONNEMENT 42, rue Paul Sabatier 71530 CRISSEY

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur PIEDNOËL a évoqué des problèmes de collecte liés aux déchets déposés en grande quantité par les touristes fréquentant la commune de Poses.
« Les bacs sont pleins sitôt les collectes effectuées et les riverains s'agacent. Il faudrait mettre en place un système de bacs fermés à clef » préconise-t-il.

De son côté, Madame DESHAYES a insisté sur la mauvaise qualité des bacs à ordures ménagères.

Monsieur COURANT a expliqué ces détériorations par le manque de soin du personnel chargé des collectes ; ce dernier ne bénéficiant plus des mêmes avantages que du temps de VEOLIA.

18-142 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – RESSOURCES HUMAINES – Groupement de commandes – Fourniture de vêtements de travail, de chaussures de sécurité et d'équipement de protection individuelle– Deux lots – Appel d'offres ouvert – Accord cadre à bons de commande – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'attribution des accords-cadres relatifs à la fourniture de vêtement de travail, de chaussures de sécurité et d'équipement de protection individuelle (E.P.I.) à la société ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot	Entreprises attributaires
Lot n° 1 : vêtement de travail, gants et protections vêtement de haute visibilité et équipement de protection individuel (E.P.I.) – homme et femme	PROTEC NORMANDIE 19 Route de Rouen 27950 Saint Marcel
Lot n° 2 : chaussures et bottes de sécurité – homme et femme	PROTEC NORMANDIE 19 Route de Rouen 27950 Saint Marcel

18-143 - FINANCES LOCALES – DIVERS – PERSONNEL – Etat des frais de personnels remboursés au budget principal

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide, à l'unanimité et à compter du 1^{er} janvier 2018, de répartir les remboursements des frais de personnel des budgets annexes vers le budget principal selon le détail suivant :

- ① Budget assainissement collectif :
 - 30% de la masse salariale du budget assainissement
- ② Budget eau potable :
 - 34% de la masse salariale du budget eau potable
- ③ Budget SPANC :
 - 5% de la masse salariale du budget SPANC
- ④ Budget Transport :
 - 89% de la masse salariale du budget transport

18-144bis – RESSOURCES HUMAINES – FONCTION PUBLIQUE – COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL – Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun et désignation du nombre de représentants

Sur rapport de Monsieur LEROY et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide la création d'un C.H.S.C.T. unique compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et du C.I.A.S.,
- décide de maintenir la parité entre les représentants de l'autorité territoriale et les représentants du personnel et de porter à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants la composition de chaque collège.

18-145 – RESSOURCES HUMAINES – FONCTION PUBLIQUE – COMITE TECHNIQUE – Création d'un comité technique commun, désignation du nombre de représentants, maintien de la parité et recueil de l'avis du collègue des représentants de la collectivité

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide la création d'un Comité Technique unique compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et du C.I.A.S.,

- décide de maintenir la parité entre les représentants de l'autorité territoriale et les représentants du personnel et de porter à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants la composition de chaque collège,
- décide que l'avis du comité technique est rendu lorsqu'ont été recueillis, d'une part, l'avis du collège des représentants du personnel et, d'autre part, l'avis du collège des représentants de la collectivité (*décret n°85-565 du 30 mai 1985 article 26*),
- dit que la présente délibération sera immédiatement communiquée aux organisations syndicales.

QUESTION DIVERSES :

Aucune remarque ni question formulée, la séance est levée à 22 h 30.

Le Président,

Par déléation
Le Directeur Général

Bernard LEROY.



Accusé de réception en préfecture
027-200035665-20180608-CRC0518-AU
Date de télétransmission : 08/06/2018
Date de réception préfecture : 08/06/2018